

L'hon. M. MacEachen: Rien de plus vrai, monsieur l'Orateur, c'est la même vieille bande.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si les honorables députés désirent poursuivre le débat. Je dois dire qu'après avoir entendu le point de vue des députés de chaque côté de la Chambre, je me suis formé une opinion, mais je ne voudrais pas mettre fin à cette intéressante discussion. Je vois que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre veut prendre la parole et je la lui accorde.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a commencé par dire que tous les préopinants étaient à côté de la question. Tous les préopinants, ou à peu près, de ce côté-ci de la Chambre, ont évoqué, d'après moi, l'urgence de la question. En particulier, je me permets de signaler que l'honorable député de Mégantic a donné lecture du passage du commentaire portant sur cet aspect de la chose. C'est un passage important, à mon avis, et il serait bon que la Chambre l'entende de nouveau. Voici ce que dit le commentaire 100 (3):

«Urgence» au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question...

Nous sommes tous d'accord là-dessus.

...mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

C'est sur ce principe que se fonde la requête de l'opposition officielle et c'est en nous fondant sur le même principe que nous nous proposons de présenter aujourd'hui la même demande. Je signale à Votre Honneur qu'il arrive parfois, lors d'une tentative pour ajourner les travaux de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, qu'un porte-parole du gouvernement prenne part au débat sur la question de procédure et précise le moment où le sujet dont la Chambre est saisie pourrait être discuté. Mais aujourd'hui, le leader du gouvernement à la Chambre a pris part au débat et la seule assurance qu'il nous ait donnée, c'est que nous pourrions étudier la question sous peu. Compte tenu de l'urgence de la situation et de la nécessité d'en discuter pour que l'intérêt public ne soit pas lésé, il ne suffit pas, selon nous, de dire que la question sera étudiée bientôt.

Au cours d'un entretien avec moi, ce matin, le leader du gouvernement à la Chambre

[Le très hon. M. Pearson.]

a eu l'obligeance de me faire part des travaux d'aujourd'hui et de demain, du reste de la semaine même. J'imagine qu'il a fait de même vis-à-vis les autres leaders à la Chambre. Rien dans la liste de ces travaux ne laisse entrevoir la possibilité d'étudier la crise du logement cette semaine.

J'estime, comme tous ceux qui ont abordé la question de l'urgence du débat, que la crise est si grave que le Parlement ne saurait la remettre de semaine en semaine, jusqu'à ce jour que l'on dit prochain. La crise existe actuellement. Ce qui s'impose, précisément en vertu du commentaire 100 (3), c'est que le débat se tienne maintenant afin que l'intérêt public ne se trouve pas lésé.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit que le ministre du Travail, qui est responsable du logement, est absent. Le premier ministre a pu faire des déclarations au sujet du logement. C'est sûrement une question qui relève du gouvernement, quoi qu'en dise le député de Verdun, qui préfère l'attribuer au ressort des provinces. C'est un domaine de juridiction fédérale. Depuis deux mois, le Canada tout entier a vu empirer la situation. N'importe qui aurait certainement pu prévoir que la question serait soulevée aujourd'hui. J'estime que le gouvernement ne peut se justifier en déclarant qu'un ministre n'est pas ici aujourd'hui pour en traiter.

Je ne parle pas du caractère pressant de la question; nous en sommes tous conscients. Je soutiens qu'aux termes du Règlement de la Chambre, la question est urgente et qu'on devrait permettre la tenue du débat aujourd'hui.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a déjà fait une intervention dans ce débat. Pose-t-il la question de privilège?

L'hon. M. MacEachen: J'ai trouvé le Règlement et je l'ai dit, monsieur l'Orateur. Je voulais faire observer que le député...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale au ministre que poursuivre la discussion sur l'exactitude de l'opinion exprimée par le ministre ne nous permettrait pas de prendre une décision bientôt. Si cela peut le rassurer, je lui dirai que, dans l'ensemble, je suis plutôt de son avis.